

**LA CIRCULAIRE N° 1- 2011
HYGIENE ET SECURITE**

**GROUPE DE TRAVAIL « HANDICAPES »
DU 6 DECEMBRE 2010**

Ce GT fait suite à celui du 28 juin 2010 et s'est tenu sous la présidence de Mr ROUQUETTE DRH des Ministères économiques et financiers.

Ordre du jour :

- 1 – Nouvelles aides du FIPHFP et projet de convention avec le FIPHFP.
- 2- Mesures relatives à l'accès à la formation .
- 3- Modalités de suivi de l'insertion et de l'évolution professionnelle des personnes handicapées.

Brève liminaire FO Finances

FO Finances a salué un retour à des GT plus réguliers sur le handicap et a pris acte des projets ambitieux affichés depuis juin dernier. Toutefois, FO Finances a tenu à faire part de sa déception et de ses interrogations quant à l'absence de documents relatifs aux engagements pris lors du précédent GT du 28 juin 2010 et concernant :

- Le « guide pratique ».
- Le dépliant destiné à l'ensemble des agents.
- Le projet de convention entre les ministères économiques et financiers et le FIPHFP.
- La journée d'étude.

I – Les nouvelles aides du FIPHFP et le projet de convention,

De nouvelles aides proposées par le FIPHFP ont été présentées lors de ce GT. Pour ce qui concerne l'utilisation de l'apprentissage et le l'accompagnement des personnes atteintes d'un handicap psychique, les modalités précises sont encore à venir.

► **Pour FO Finances**, l'expertise et les compétences de **la CRIPH** et de ses correspondants handicaps seront **indispensables à leur mise en œuvre**.

1) Nouvelle aide en matière d'apprentissage :

Les grandes lignes de cette nouvelle aide ont été présentées. La voie de l'alternance, permettrait l'obtention d'un diplôme ou bien l'apprentissage d'un métier, tout en bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération, quel que soit l'âge de l'apprenti (loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008). Il s'agirait d'un contrat de droit privé n'offrant pas de possibilités particulières d'intégration dans la Fonction Publique mais à l'issue de l'apprentissage, les apprentis pourront être ensuite recrutés par l'administration par voie contractuelle.

► **FO Finances** a souhaité en savoir plus : quels emplois, quels types de métiers, quelles missions seront concernés ? Quant au tutorat : comment sera-t-il organisé ?

En réponse, le DRH a précisé, concernant l'apprentissage, que la doctrine et les règles de fonctionnement restaient à bâtir.

2) Programme exceptionnel d'aide en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel

Les opérations de travaux d'accessibilité ou d'adaptation au handicap (études incluses) des bâtiments et locaux professionnels financées par le FIPHFP sont de trois ordres :

- **le stationnement automobile** : le parking lui-même, son accès et son contrôle ;
- **la circulation horizontale et verticale** à l'intérieur des bâtiments pour tout type de handicap (moteur, visuel, auditif) nécessitant des travaux d'aménagement des ascenseurs, escaliers, rampes, couloirs, issues de secours, salles de réunion, salles de repos, de repas, infirmerie...
- **l'usage des sanitaires** : WC et lavabos à aménager pour permettre leur accès et leur usage aux personnes à mobilité réduite. L'employeur devra motiver la demande.

3) Nouvelle aide « Accompagnement du handicap psychique » :

Cette nouvelle aide doit faire l'objet **d'une délibération du comité national du FIPHFP début 2011**. L'objectif est de financer « l'accompagnement dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap « psychique mental ou cognitif », au cas par cas et si nécessaire sur la totalité de la vie professionnelle de l'agent.

► **Pour FO Finances** si l'idée ne manque pas d'intérêt, de nombreuses questions se posent encore quant à la nature du handicap, au fichage éventuel des agents, à l'indispensable accord des agents concernés de même qu'au respect du secret médical. Ces deux derniers points ont été confirmés par le DRH. Pour FO Finances, tout doit être fait pour éviter la moindre discrimination.

4) Le projet de convention avec le FIPHFP

La seconde convention entre le FIPHFP et les ministères économiques et financiers sera conclue à partir du 1^{er} trimestre 2011. Son objectif : favoriser les recrutements de personnes handicapées, leur insertion, leur maintien dans l'emploi, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et l'amélioration des mesures déjà prises.

► Suite à une demande de **FO Finances** il a été précisé que le solde de 2,8 Millions d'Euros de la première convention serait bien versé en 2011.

II- Mesures relatives à l'accès à la formation

1) **Les résultats du questionnaire « les exclus des dispositifs de formation »** ont été présentés :

Le nombre d'agents concernés est en diminution depuis 2001 :

- de 2001 à 2003 : 14 392
- de 2004 à 2006 : 8 750
- de 2007 à 2009 : 3 228 (soit 2% de l'effectif au 31/12/2009).

► **Pour FO Finances**, il est important de connaître le point de vue des agents handicapés eux-mêmes ! le DRH s'est engagé à ce que tous les sites de formation soient mis aux normes d'accessibilité.

2) **Suivi de l'enquête lancée sur l'accessibilité des locaux de l'ensemble des DG accueillant des actions de formation continue** : les Ecoles et autres locaux dispensant de la formation sont concernés par cette enquête qui a été lancée par une note du SG datée du 13 octobre 2010.

L'objectif de cette enquête est :

- de faire un recensement exhaustif des locaux à usage de formation ;
- d'établir ensuite un diagnostic ;
- de définir les travaux d'aménagement nécessaires après interventions des IHS et des Antennes immobilières du SAFI du SG ;
- et enfin de prévoir le financement des travaux relatifs à l'accessibilité des locaux qui « pourrait être assuré par les fonds du FIPHFP ».

Le diagnostic complet avec coût estimé des travaux est prévu pour **la fin du 1^{er} trimestre 2011**.

► **Pour FO Finances** le recensement exhaustif est rendu particulièrement difficile par les restructurations issues de la RGPP (constitution des DIRECCTE, DDI....). Bien malin qui sait exactement qui fait quoi en matière de gestion des locaux sur le terrain !

III- modalités de suivi de l'insertion et de l'évolution professionnelle

1) **Un questionnaire** permettra à la fois de connaître le déroulement de carrière des agents handicapés ainsi que le nombre d'agents parents d'enfants handicapés ;

- la DGFIP : démarre cette enquête début 2011
- l'INSEE, la DOUANE et CENTRALE : vont s'inspirer de ce questionnaire pour réaliser la même enquête centrée sur la formation et le déroulement de carrière des agents handicapés au sein de leurs Directions.
- Un **socle commun** au niveau ministériel permettra ainsi de comparer les résultats des Directions.

Les résultats globaux sont prévus aux alentours du mois de **juin 2011**.



2) **Au sein du logiciel RH SIRHIUS un identifiant des agents handicapés est à l'étude** pour effectuer des requêtes sur leur situation professionnelle et le déroulement de leur carrière. Une déclaration préalable à la CNIL sera faite. La faisabilité juridique et pratique sera étudiée. L'identifiant doit être strictement utilisé conformément à son objet.

RECRUTEMENTS 2009 et 2010 (au 31/10/2010)

a) 333 personnes handicapées ont été recrutées en 2009 par les ministères économiques et financiers dont : 10 par concours externe de droit commun

b) 306 personnes handicapées ont été recrutées en 2010 par les ministères économiques et financiers dont : 1 par concours externe de droit commun



Personnes handicapées recrutées en 2009 et 2010 par Direction		
Directions	En 2009	En 2010 (au 31-10-2010)
DGFIP	284	267
DGDDI	13	14
DGCCRF	5	3
INSEE	13	11
ADM. CENTRALE	14	9
DGCIS	0	0
DGT (Réseau)	0	0
Ecole des Mines	4	2
TOTAL	333	306

► En réponse à la liminaire de **FO Finances** les précisions suivantes ont été apportées sur les trois points suivants :

- **Le guide** prévu lors du GT de juin dernier et destiné aux chefs de service et aux responsables RH sera finalisé cette année, sans précision de date. Il comportera les rubriques suivantes :

- les prestations de la CRIPH
- le rôle de la CRIPH et de son réseau de correspondants handicapés
- des conseils pratiques pour faciliter l'accueil et l'insertion des agents handicapés dans les unités de travail

- **la journée d'étude** aura bien lieu au cours du 1^{er} semestre 2011, elle sera pilotée par le SG, la CRIPH, les correspondants handicapés et les responsables RH. Elle rassemblera tous les acteurs concernés par le handicap. Ses objectifs : favoriser les échanges, mutualiser les bonnes pratiques et élaborer des propositions concrètes.

- **un dépliant destiné à tous les agents** accompagnera leur fiche de paye en 2011 (mois non précisé)

► **ATTENTION DANGER !** Lors de ce GT il a été question de « centraliser des aides de la CRIPH aux Directions Générales » et de prévoir le transfert de charges, la formation des agents des services RH , les aides les plus complexes restant du domaine de la CRIPH.

FO Finances réitère son attachement à la CRIPH et à son réseau de correspondants handicap, spécificité depuis 1991 des ministères économiques et financiers, qui ont fait au cours des ans, la preuve de leurs compétences et de leur rôle majeur en matière de recrutement, d'insertion des personnes handicapées à Bercy.

FO Finances se bat et se battra pour que tous les moyens nécessaires à la CRIPH soient préservés et améliorés : il en va de la crédibilité des actions et engagements pris par nos ministères en la matière !!

Un prochain GT consacré au handicap, en 2011 abordera de façon plus précise :

- les données chiffrées ;
- la seconde convention avec le FIPHFP ;
- l'apprentissage et la voie contractuelle.



*LA FEDERATION DES FINANCES FO VOUS SOUHAITE UNE BELLE ET
HEUREUSE ANNEE 2011!!!*

**N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A LA FEDERATION
VOS REMARQUES, PROBLEMES DIVERS RENCONTRES AFIN
QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX LES AGENTS.**